

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2008

Etaient présents : Jean-Noël MOISSET. Gilbert CATALETTE. Maryse GUILBERT. Lucienne GUEDON. Alain VERON. Reine Marie GREMEAUX. François VARLET. Christine ALLOUIS. Robert HOF. Marielle BRILLANT. Daniel SENEAL. Jean BRIDET. Jocelyne OLLIVIER. Michel RAES. Michèle MARIE. Marc-Henri LOUIS. Suzie PLANCHARD. Anthony ARCIERO. Régis SCARPINO. Michel PRULHIÈRE. Nadine RACAULT. Julien SEBBAN.

Absents excusés : Francis RONDET
Denise HOF donne procuration à Robert HOF
Eliane LOR donne procuration à Jean Noël MOISSET
Patricia MAYEUX donne procuration à Michel PRULHIÈRE
Noéline SENE

Secrétaire : Alain VERON

Approbation du Conseil municipal du 3 Juillet 2008

1°) APPEL D'OFFRES : MISSION DE DIAGNOSTIC DE L'ECOLE MATERNELLE DU JARDIN FREMIN

La mission concernant la présente consultation consiste à dresser un diagnostic détaillé des désordres constatés sur la structure de l'école maternelle du Jardin Frémin. Le bâtiment qui date de l'année 1973 présente aujourd'hui de nombreux problèmes (fuites en toiture, fissurations, infiltrations.....)

Le titulaire établira un état des travaux à réaliser pour réhabiliter ce bâtiment. Il en estimera le montant par poste.

Le titulaire proposera aussi des mesures conservatoires afin de protéger le bâtiment jusqu'à la réalisation des travaux.

Le diagnostic et l'estimation devront être les plus précis possible. Ils serviront également à orienter la collectivité sur la procédure de maîtrise d'œuvre à lancer et à demander les subventions correspondantes.

La commission d'appel d'offres s'est réunie en séance du 12 Septembre 2008, afin de faire le choix d'un prestataire pour l'élaboration d'un diagnostic sur les problèmes de la maternelle du Jardin Frémin.

Trois dossiers ont été reçus (Pyramide Conseil – Qualiconsult – Norisko)

Après étude des différentes propositions la commission a retenu « Pyramide Conseil » pour cette mission.

L'offre financière est de 9.500 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le contrat avec cet organisme.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

2°) REMBOURSEMENT TRANSPORTS SCOLAIRES ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES 2008/2009

La communauté de Communes Roissy Porte de France, s'engage à rembourser, conformément au tableau annexé, les titres de transport scolaire (bus ou train) hors frais de dossier, payés par les familles résidant dans les communes de la communauté de communes. Le remboursement s'effectue uniquement pour les trajets vers les établissements scolaires. Les déplacements pour effectuer des stages et pour tout autre motif ne seront pas pris en charge.

Ces remboursements seront effectués aux communes sur présentation des bordereaux de mandats versés par celles-ci aux familles des ayants droit. La demande devra être effectuée pour l'année scolaire en cours ou l'année précédente. Les demandes concernant les années antérieures ne seront pas prises en compte. Les demandes de remboursement se feront conformément au tableau fourni par la communauté de communes Roissy Porte de France.

Les communes s'engagent à exiger des familles les justificatifs nécessaires au contrôle des coûts de transport scolaire à savoir :

- coupon original
- certificat de scolarité de l'année en cours

La communauté de communes Roissy Porte de France remboursera les titres de transport suivants :

- collégien scolarisé dans l'établissement de rattachement : Carte Optile uniquement
- collégien scolarisé en Ile de France dans un établissement privé sous contrat : carte Optile ou subvention équivalente à la part CCRPF de la Carte Optile
- lycéens 50 % de la carte Imagin'R
- étudiants : 50 % de la carte Imagin'R

Sur dérogation motivée la carte orange peut être prise en charge dans la limite du zonage de l'établissement fréquenté (sur présentation d'un certificat de scolarité) et plafonné au coût de 50% d'une carte imagin'R 6 zones.

- contrat en alternance : sur présentation d'une attestation de l'employeur certifiant qui ne prend pas en charge de titre de transport, prise en charge de la carte orange plafonné au coût de 50 % d'une carte imagin'R 6 zones.
- Pour les collégiens, lycéens et étudiants scolarisés hors Ile de France, aucune prise en charge de titres de transports n'est envisagée.
- Une dérogation est faite pour les collégiens ou lycéens scolarisés à Mortefontaine ou Senlis, à savoir : 50 % de la carte imagin'R 2 zones uniquement. La carte annexe ainsi que les frais de dossier restent à la charge des familles.

NB : - Pour les élèves scolarisés en primaire aucune prise en charge n'est prévue pour les transports scolaires.

- **les frais de dossiers restent à la charge de la famille**
- **les billets de train SNCF, les billets d'avion, les frais d'essence et frais d'autoroute ne sont pas pris en compte.**

Les cartes délivrées par les CIF, étant remboursées directement à cette compagnie par la Communauté de Communes, n'entrent pas dans l'assiette de ce remboursement.

La présente convention, est valable pour l'année scolaire 2008/2009

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

3°) SUBVENTION AUX SINISTRES DU NORD

La ville d'HAUTMONT ainsi que plusieurs villages dans le Nord ont été frappés par une tornade le 4 Août. Les dégâts sont très importants et les moyens insuffisants.

Monsieur le Maire propose qu'une aide de 1 000 € soit versée à l'Association des Maires du Nord – Solidarité Sambre pour venir en aide aux sinistrés.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

4°) APELNA : RENOUELEMENT ET NOMINATION de REPRESENTANTS

Notre commune est à ce jour adhérente à l'APELNA (Association pour la protection et la limitation des Nuisances Aériennes).

Cette association rappelle la nécessité de leur faire parvenir une délibération de notre conseil municipal, quant au renouvellement de notre adhésion à l'APELNA, ainsi qu'à la nomination des délégués titulaire et suppléant.

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Alain VERON	Nadine RACAULT

La cotisation pour l'année 2008 a été maintenue à 0.076 € par habitant.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

5°) RAPPORT D'ACTIVITE 2007 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

En application de l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une

communication par le maire du conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre.

Monsieur le Maire à remis à chacun des conseillers municipaux le rapport d'activités de la communauté de communes de RPF.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

6°) PROROGATION CONTRAT REGIONAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a signé avec le conseil régional, le 2 octobre 2003, un contrat régional d'un montant de 3.000.000 € HT, pour un montant subventionnable de 3.000.000 € HT, comprenant les opérations suivantes :

1°) Mise en valeur intérieur de l'église pour un montant HT de	278.868.17 €
2°) Aménagement du parvis de l'église	« 104.708.68 €
3°) Construction de 3 classes	« 485.717.44 €
4°) Construction d'une salle associative	« 431.402.47 €
5°) Achat local maison de la famille	« 145.254.80 €
6°) Travaux maison de la famille	« 404.842.59 €
7°) Travaux Stand de tir	« 596.214.41 €
8°) Achat conservatoire de la cartoucherie	« 83.961.28 €
9°) Travaux Conservatoire de la cartoucherie	« 469.030.16 €

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que :

- Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 5 ans à compter de la signature du contrat.
- Seules les opérations :

- Mise en valeur intérieur de l'église
- Aménagement du parvis de l'église
- Construction de 3 classes
- Construction d'une salle associative
- Achat local maison de la famille
- Travaux maison de la famille
- Achat conservatoire de la cartoucherie
- Travaux conservatoire de la cartoucherie

Ont été réalisées

- L'opération de la construction d'un Stand de tir n'est pas commencée à ce jour.

Compte tenu de tout ce qui précède, il convient aujourd'hui de solliciter auprès du Conseil Régional un avenant afin de :

- Proroger d'un an le délai de réalisation du contrat régional, soit jusqu'au 3 Octobre 2009

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite auprès du Conseil Régional un avenant au contrat régional tel que susvisé
- approuve l'échéancier prévisionnel de réalisation annexé à la présente délibération
- autorise le maire à signer l'avenant au contrat régional à intervenir avec le Conseil Régional ainsi que toutes pièces consécutives à cette décision.

7°) VENTE DE MATERIEL CUISINE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que du matériel de cuisine n'est plus et ne sera plus utilisé du fait de la mise en place de la liaison froide depuis plusieurs années.

Ce matériel consiste en :

- 1 four
- 1 sauteuse
- 1 marmite
- 1 meuble 4 feux

Une entreprise se propose de faire l'acquisition de ce matériel au prix de 4.000 €
Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de vendre l'ensemble de ce matériel au prix de 4.000 € à la société CENTAURE France de Compiègne.
A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

8°) SICTEUB : ENGAGEMENT DANS LE FUTUR CONTRAT DE BASSIN

Depuis 2002, le SICTEUB s'est engagé dans l'étude de Schéma Directeur d'Assainissement pour toutes les communes adhérentes.

Les 20 communes ont donné délégation de maître d'ouvrage au Syndicat pour l'établissement de ce document d'urbanisme, réglementaire. Les objectifs du SDA sont :

- l'amélioration de la qualité physique du milieu naturel,
- la définition d'une politique de maîtrise des risques liés à l'eau (assainissement, inondations, etc...)

A partir de ces documents communaux, une étude a été engagée afin de définir un plan d'action cohérent sur le bassin versant de l'Ysieux prenant en compte des désordres tant en matière d'assainissement qu'en matière des eaux de rivières et pluviales.

A la demande des financeurs potentiels, un « contrat de bassin » a été établi reprenant et justifiant les différents aménagements préconisés. Ceux-ci, selon leur nature, sont de compétences :

- intercommunale (SICTEUB, SIABY, SIVOM, Communauté de communes)
- Communale

L'intégration des différents travaux dans un contrat de bassin donne la possibilité d'obtention de subventions sans que, malgré tout, celles-ci soient systématiquement acquises.

Toutes les collectivités du bassin versant de l'Ysieux ont délibéré favorablement au cours de l'année 2004 pour intégrer le contrat de bassin. Aujourd'hui, les différentes collectivités impliquées doivent valider les aménagements et travaux inscrits dans le contrat de bassin.

Monsieur le Maire demande Conseil Municipal l'autorisation d'engager la commune dans cette démarche.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

9°) SORTIE DE NOEL

La commune organise le 14 décembre 2008 une sortie au ZENITH pour les enfants du personnel communal.

La commission des fêtes propose la participation des autres personnes payantes (conjoint, enfants nés avant 1992, personnes extérieures) à 29 €.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

10°) ECOLE DE MUSIQUE

Les demandes d'inscription pour l'école de musique, notamment en guitare et piano, sont très nombreuses et ne peuvent pas être toutes honorées.

Afin de ne pas laisser des musiciens en herbe sans cours, les professeurs préconisent de créer un cours de 20 mn. Ils estiment que pour les débutants, ce temps est suffisant.

Le tarif serait de 14 euros par mois, soit 140 euros sur l'année musicale, pour les habitants de la commune et communauté de communes.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

TARIF GYM DOUCE

Madame GREMEAUX annonce la création d'une activité « Gym douce » proposée aux personnes du 3^{ème} âge de la Commune.

Elle propose qu'une participation de 2.50 € soit demandée à chaque participant pour assister au cours.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

DIVERS :

Monsieur le Maire :

- Informe que la commune fera le maximum afin que les enfants participant cours de soutien scolaire puissent y participer pendant midi. La pause déjeuner étant de 2 heures, une demi-

heure par jour pourrait y être amputée de façon à ce que les enfants puissent bénéficier des études du soir.

- Travaux Ecole Romain Rolland : La Société SOCOTEC a été convoquée lors d'une réunion avec l'architecte et l'entreprise de maçonnerie afin qu'elle puisse émettre un avis sur les risques et l'évolution des fissures sur le bâtiment. Un carottage va y être fait afin d'analyser la nature de ces fissures. De plus une analyse du réseau d'assainissement sera effectuée.
- Transformateur EDF de la piscine : Suite à l'explosion qui a eu lieu dans le transformateur EDF (appartenant à la Commune) situé près de la piscine, la commune est en cours de dialogue avec EDF pour un nouveau tirage de câble afin d'alimenter la piscine, le stade et le futur stand de tir.
- Travaux tennis : la subvention sollicitée auprès de l'assemblée parlementaire afin d'effectuer des travaux de rénovation au tennis nous a été accordée. Montant de la subvention : 24.500 €
- Travaux à la Grande Ferme : informe des problèmes d'enfouissement de la ligne EDF le long de cette propriété.
- Samedi 20 Septembre : Journée du Patrimoine. Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour aider dans les différentes activités proposées lors de cette journée.

Alain VERON :

- Remise à niveau de certains tampons du réseau Eaux usées (SICTEUB) grande Rue.

Suzie PLANCHARD :

- S'interroge sur le fonctionnement des badges au gymnase. Une circulaire d'explication a été distribuée aux adhérents.

Reine Marie GREMEAUX :

- Parking handicapés face à la poste. Le tracé est effacé. Voir la DDEA pour remédier à ce problème.
- Fait savoir que certains arbres du colombier, à côté du centre commercial deviennent dangereux. Un courrier sera fait au syndic de ces squares pour lui demander de faire le nécessaire.
- Prochain repas mensuel : il n'y a que 35 inscrits. Problème de qualité de repas proposés par la société SOGERES ;

Jean BRIDET :

- Souhaiterait que les badges d'ouvertures du gymnase ne soient distribués qu'aux présidents d'associations et les entraîneurs.
- 21 Septembre : les 3 heures de VTT
- 4 Octobre : Challenge Intercommunal

Anthony ARCIERO

- Fait le compte rendu de l'activité jeune qui a eu lieu cet été à Survilliers. Les associations ont fait participer les jeunes à leur activité.

Gilbert CATALETTE :

- Fait le compte rendu des diverses réunions de CAO qui ont eu lieu en juillet et Aout concernant :
 - Le SICTEUB pour la construction de la nouvelle unité de traitement des eaux usées
 - Le SIECAO pour la réalisation de 3 forages supplémentaires pour l'alimentation en eau potable.